

DEPARTEMENT  
DU DOUBS  

---

ARRONDISSEMENT  
DE PONTARLIER  

---

CANTON  
DE PONTARLIER  

---

VILLE DE PONTARLIER

## PROCÈS-VERBAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

18 heures 30

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

**PRÉSENTS :** Mesdames HERARD, CUENOT et BULIARD ;  
Messieurs VIVOT, TOULET, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN.

**EXCUSÉS :** Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET, BOBILLIER et COLIN ;  
Messieurs BEDOURET et BRUN-BARONNAT.

**PROCURATIONS :** Madame JACQUET à Monsieur GENRE,  
Monsieur BEDOURET à Monsieur VIVOT,  
Madame DROZ-BARTHOLET à Monsieur TOULET  
Madame BOBILLIER à Madame CUENOT,  
Madame COLIN à Madame HERARD.

Nombre de membres en exercice : 17  
Présents : 9 – votants : 14

Le Président certifie :  
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 11 décembre 2024

Secrétaire de séance : Eléonore JEBRANI

---

---

### **Ordre du jour :**

- 1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – fonctions essentiellement itinérantes
- 2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification du tableau des effectifs
- 3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Participation prévoyance
- 4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Règlement intérieur
- 5 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RIFSEEP
- 6 – FINANCE – Décision modificative n°1
- 7 – FINANCE – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget.
- 8 – PETITE ENFANCE – Convention de gestion des micro-crèches 2025
- 9 – INFORMATION / QUESTIONS RÉPONSES ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30 après avoir annoncé la liste des membres présents, excusés et les procurations.

Monsieur le Président installe ensuite officiellement Mme Marie-Claude Buliard, représentante de l'association EMMAÜS, comme nouvelle administratrice au Conseil d'administration du CCAS en remplacement de Madame MARADAN

Tout d'abord, Monsieur le Président propose de valider le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2024. Celui-ci n'apportant aucune remarque, aucune demande de modification ou de suppression, il est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

### **1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctions essentiellement itinérantes**

Monsieur le Président présente, ensuite, les fonctions essentiellement itinérantes. Dans le cadre du Pacte Social, concernant l'objectif « attirer, accueillir et maintenir » les agents, une nouvelle mesure pourrait être ajoutée. Celle-ci permettrait aux directrices de micro-crèches d'utiliser leur véhicule personnel lors de déplacement dans le cadre de missions régulières pour le CCAS dans la résidence administrative de Pontarlier, lorsqu'un véhicule de service n'est pas disponible. Cette mesure s'applique au prorata du nombre de déplacements soit un pourcentage de 615 euros par an maximum payé en décembre à l'agent pour compenser les frais engagés.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents en représentés, instaurent l'indemnité forfaitaire de déplacement au titre des fonctions essentiellement itinérantes ; confirment la liste des fonctions y ouvrant droit et autorisent Monsieur le Président à inscrire au budget les crédits correspondants et signer tout acte en découlant.

### **2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification du tableau des effectifs**

Monsieur Le Président rappelle les modifications apportées au tableau des effectifs pour donner suite à l'ouverture prochaine de la micro-crèche de Houtaud ainsi qu'une modification apportée au pôle budgétaire.

Monsieur Michaud s'inquiète sur l'adéquation qualitative de ces modifications. Monsieur le Président précise que ces modifications n'entachent nullement le recrutement, mais concerne l'intitulé du poste et le grade.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent le Président à appliquer la modification du tableau des effectifs telle qu'énoncée.

### **3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Participation à la prévoyance**

Monsieur le Président rappelle ensuite, que depuis 2019, la collectivité apporte une aide mensuelle allant de 5 euros à 15 euros pour aider financièrement les agents détenteurs d'un contrat de prévoyance souscrit auprès d'un organisme agréé.

Un nouveau décret est paru rendant obligatoire cette aide à partir de 7 euros. Cette délibération permet d'augmenter le plafond minimum de 5 euros à 7 euros, sans aucune modification pour les autres montants.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent le Président à inscrire au budget les crédits correspondants et signer tout acte en découlant.

### **4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Règlement intérieur**

Monsieur le Président invite ensuite les administrateurs à approuver les dernières modifications à apporter au règlement intérieur à savoir : les fonctions essentiellement itinérantes, la participation à la prévoyance, la suppression des jours d'ancienneté et de médaille, la création de la carte professionnelle et les autorisations spéciales d'absences.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés valident le Règlement Intérieur dans sa dernière version.

## **5 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RIFSEEP**

Monsieur le Président rappelle que lors d'un des derniers conseils d'administration, les administrateurs ont approuvé le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Celui-ci se découpe entre l'IFSE qui est une prime permanente des agents et le CIA qui, lui, est attribué annuellement suivant des critères définis lors de l'entretien professionnel. Les policiers municipaux et les professeurs de conservatoires ne sont pas actuellement concernés par le CIA. A la place, il est proposé d'instaurer l'ISFE pour les policiers municipaux et la prime d'intérêt collectif pour les professeurs de conservatoire compensant, par le fait, l'absence de CIA pour les deux fonctions.

Le CCAS étant lié aux décisions prises pour les trois collectivités, cette délibération doit être approuvée bien qu'elle ne concerne pas les agents de la collectivité.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, instaurent ce Régime Indemnitare.

## **6 – FINANCE – Décision modificative n°1**

Monsieur le Président présente, ensuite, la décision modificative 2024 qui s'équilibre à hauteur de 2 000 euros correspondant au reversement de la dotation du Programme de Réussite Éducative de 2023 dans la section fonctionnement, et 33 300.62 euros correspondant à la rétrocession d'une subvention du Fonds de Modernisation des EJE de 2023 et la migration du logiciel ABELIUM dans la section d'investissement

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adoptent la décision modificative n°1.

## **7 – FINANCE – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget.**

Monsieur le Président rappelle que le budget pour l'année 2025 sera voté en mars prochain. Dans le but de pouvoir continuer la gestion du CCAS, la possibilité est donnée d'engager 25 % des montants de dépenses d'investissement de l'année précédente avant le vote du budget.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans les limites indiquées de :

CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 200 €
CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 584 €

## **8 – PETITE ENFANCE – Convention de gestion des micro-crèches 2025**

Comme chaque année, il est proposé d'approuver la convention de gestion des micro-crèches communautaires par le CCAS, avec la particularité pour 2025, d'intégrer la micro-crèche de Houtaud qui ouvrira en mars prochain.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent le renouvellement de la convention de gestion des micro-crèches intercommunales entre la CCGP et le CCAS de Pontarlier au titre de l'année 2025 et autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la convention et à l'exécuter.

## 7 – Information / Questions - Réponses

Monsieur le Président invite les administrateurs à prendre note du prochain Conseil d'Administration prévu le 28 janvier 2025 à 18h30. Il rappelle également les dates du 1<sup>er</sup> semestre 2025 soit le 11 mars, le 8 avril, le 27 mai et le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Enfin, Monsieur le Président remercie les administrateurs pour leur implication tout au long de cette année 2024 et souhaite une bonne fin d'année à tous.

La séance est levée à 19h30.

Secrétaire de séance



Eléonore JEBRANI



Pontarlier le 18 janvier 2025

Pour extrait conforme,  
Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente,



Bénédicte HERARD